

Marin Ouvrier aux Cultures Marines - Niveau 1 Module CM-1 - Réf. C.F.B.S. - Fish - STCW-F - Ch. III - Règle II

Titre(s) visé(s)

? Attestation de formation « Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres » menant à la délivrance du certificat d'aptitude de marin-ouvrier aux cultures marines de niveau 1.

Texte(s) de référence

? Arrêté du 30 mai 2016 relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines.

? Décision D.A.M. du 08 février 2016 portant approbation de la formation « sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres ».

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

? Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

? Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation :

? d'appliquer consignes et mesures de survie en mer en cas d'abandon de navire, de réagir efficacement en cas de chute d'un homme à la mer (**TIS/Fish**),

? de réduire au minimum le risque incendie à bord, de faire face à des situations d'urgence dues à un incendie, de lutter efficacement contre un incendie à bord (**FBLI/Fish**),

? de prévenir les risques, de porter les 1ers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires d'assistance aux personnes en détresse physique (**PSC1**),

? d'identifier les principaux risques et dangers liés aux activités des petits navires de pêche, de distinguer les différentes responsabilités de chacun des intervenants (**PRAB/Fish**).

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

- ? Toute personne désireuse d'exercer le métier de marin-ouvrier en tant que matelot à bord d'un navire armé aux cultures marines.
- ? Pas de prérequis formation.
- ? Avoir 16 ans au moins, le jour du dépôt de la demande de certificat.
- ? Un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité conformément au décret n°2015-1575 du 03/12/2015 sera exigé avant l'entrée en formation.
- ? Les candidat(e)s déjà titulaires d'un PSC1 pourront être dispensé(e)s de 7h de formation à condition de présenter l'attestation originale justifiant d'un enseignement de moins de 5 ans.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat ...)

- ? Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575.
- ? Avoir suivi la formation et avoir atteint les normes de compétences minimales requises. Une évaluation continue est réalisée durant la formation. Un test de connaissances écrit (QCM) vient valider les acquis. La formation est attestée dès lors que la note obtenue est supérieure à 10/20 dans chacune des U.V.
- ? Avoir 16 ans au moins, le jour du dépôt de la demande de certificat
- ? Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité (décret n°2015-1575).
- ? Être titulaire, soit de l'attestation de formation « Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la P.P. ou à la P.C. de longueur < à 12 mètres », soit de l'attestation « formation sécurité » (ex. « formation TOTAL »), dispensée avant le 01/01/2014 aux marins pêcheurs, soit du C.F.B.S.

Durée, modalités, effectifs par session

- ? **23h** dont 10h30 de théorie et 12h30 de pratique, évaluations comprises.
- ? de 8 à 24 stagiaires (maximum), selon U.V. (PSC1 - max. 10, TIS, FBLLI – max. 12, PRAB – max. 24).
- ? Possibilité de stage INTRA, fonction de la disponibilité des équipements.
- ? Formation dispensée en centre, en présentiel, dans différentes salles et lieux selon les besoins respectifs des différentes U.V. : salle de cours standard, salle équipée de trousse de premiers secours, mannequins, défibrillateurs, tensiomètres ..., bâtiment-feu ou caissons, milieu marin (pleine mer) ou piscine. Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion ou brassières sont fournis durant la formation.

Intervenant(s)(es)

? Formateurs titulaires du brevet national des moniteurs de secourisme (U.V. PSC1), formateurs experts sécurité-survie, titulaires des attestations TIS/CAEERS (U.V. TIS/Fish), formateurs experts sécurité et préventions des risques (PRAB/Fish), formateurs, anciens sapeurs pompiers ou marins pompiers, titulaires des attestations FBFI et QALI (U.V. FBFI/Fish).

Programme de la formation

Coût, horaires, dates et sites de formation

MARIN-OUVRIER AUX CULTURES MARINES – Niveau 1

	U.V.	Contenu
? Nous consulter.	UV – TIS/Fish (8h)	- Survie en mer en cas d'abandon du navire - Réagir en cas de chute d'homme à la mer
Financement	Techniques Individuelles de Survie	
? Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre...)	UV – FBFI/Fish (7h)	- Réduire au minimum le risque incendie et savoir faire face à un incendie et savoir éteindre un incendie ou prévenir l'incendie et savoir éteindre un incendie d'extinction adéquats fonction de l'origine du feu et de son impact - La protection - L'alerte - Les 1ers gestes en cas : d'obstruction brutale des voies aériennes, d'inconscience, d'arrêt cardiaque, de malaises, de plaies, traumatismes
	UV – PSC 1 Premiers secours élémentaires (7h)	
	UV – PRAB/Fish Prévention des risques à bord (4h)	- Risques et dangers des activités pêche spécifiques aux petits navires - de la prévention des accidents, responsabilités de chacun, le Droit de la Mer, la réglementation, la protection et normes associées- La prévention des abordages - observer lors du quart à la passerelle - La prévention de la fatigue - Le danger des conduites addictives - La stabilité des navires de pêche (principes généraux, déplacement, stabilité, conditions météo ...) - Les voies d'eau (détection, gestion des alarmes, moyens de prévention, essais...)

TOTAL HEURES Stagiaire